

Tests sérologiques SARS-CoV-2 : certains laboratoires sont dans l'illégalité !

Le testing constitue l'une des armes-clé pour lutter efficacement contre le Covid-19. Les tests sérologiques sont appelés à participer à cette stratégie. Cependant, à ce jour, la législation encadrant leur accessibilité à l'ensemble de la population n'est pas encore définie. Concrètement, les laboratoires, n'ont pas reçu le feu vert de la part de l'INAMI et ne peuvent donc pas réaliser de tests sérologiques sur demande des patients eux-mêmes. D'une part le montant et les conditions de remboursement des tests sérologiques ne sont toujours pas fixés et d'autre part, les tests ne peuvent être facturés ni au patient, ni à l'assurance maladie invalidité.

Pourtant, certains laboratoires commerciaux n'hésitent pas à contourner l'interdiction et réalisent des tests de détection d'anticorps, sans tenir compte des directives actuelles. En facturant ce service aux patients, ces laboratoires se rendent coupables d'une infraction. La circulaire de l'INAMI du 3 avril est sans appel : « Pour l'instant, il n'existe pas de directives pratiques claires pour l'utilisation des tests sérologiques. Ce n'est que lorsque ces directives seront publiées sur le site de Sciensano que ces tests pourront être tarifés, dans des conditions qui restent à déterminer. Pour l'instant, la disposition 554971-554982 ne peut donc pas encore être chargée à l'assurance maladie obligatoire ou au patient ». Le Directeur général de l'INAMI a, par ailleurs, précisé « Les conditions de remboursement qui seront diffusées ne vaudront que pour l'avenir et pas le passé. En d'autres termes, ce qui est fait jusqu'à présent ne pourra être facturé ni à l'INAMI, ni au patient »

En plus d'être illégale, cette pratique est totalement déloyale ! D'autres laboratoires disposent également de kits de test validés mais n'en font pas usage en dehors du cadre de l'assurance-maladie et ce, car ils ne souhaitent pas contourner les règles. Santhea dénonce le comportement irresponsable des laboratoires commerciaux qui profitent du climat d'angoisse général pour réaliser des tests sérologiques dans un seul but de profit.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Yves Smeets, Directeur général de santhea

yves.smeets@santhea.be

0475/ 434 009